

C onférence des publications de psychologie en langue française

Assemblée inaugurale de la Conférence des Publications en psychologie de Langue française (C.P.P.L.F.)

Vendredi 6 mars 2012, Maison des Associations du XIIème arrondissement, Paris

Le contexte institutionnel

Suite à la communication prononcée par M. Jean-Pierre PÉTARD, directeur du *Bulletin de Psychologie*, lors du colloque sur l'Évaluation organisé par l'INSHS-CNRS rue Michel-Ange le 9 juin 2011, celui-ci a invité des représentants de l'URFIST de Paris à participer aux travaux de la Conférence dont il est président.

La Conférence des publications de psychologie en langue française « a pour objectif de promouvoir des concertations, en vue de définir les meilleures conditions de garantie d'existence et de qualité scientifique des publications, dans le respect des règles déontologiques et des principes éthiques. À cette fin, elle rassemble des acteurs et instances qui concourent à la publication, à la diffusion, à la conservation et à la valorisation des travaux de psychologie, par l'édition de revues, d'ouvrages, imprimés ou numériques. » (art. 2 des statuts).

Cette invitation s'adressait, d'une manière générale, aux psychologues, aux enseignants-chercheurs en psychologie, aux responsables de revues, aux documentalistes, aux agrégateurs, aux étudiants en psychologie.

Le 9 juin 2011, Jean-Pierre PÉTARD s'était fait remarquer pour une analyse appuyée des dysfonctionnements observables dans l'évaluation des publications françaises en Psychologie, notamment dans le cadre des listes dressées par l'AERES.

L'URFIST a été approchée par la suite dans la perspective d'une coopération éventuelle portant à la fois sur les modalités d'évaluation et les indicateurs et sur les pratiques en matière de publication scientifique du domaine SHS.

Une copie de l'échange de courriers entre la CPPLF et l'AERES (12 et 21 décembre 2012) était envoyé aux participants. Cet échange résultait d'un processus engagé depuis environ trois ans par la communauté des Psychologues vis-à-vis des agissements de l'Agence. Il était issu de l'émoi provoqué par le classement des revues de la discipline, de juillet 2008, suivi d'un autre classement, le 14 octobre 2009, publié sur le site de l'AERES. Certes, les qualifications par « lettres » en vigueur en 2008 (A,B,B' et C) avaient disparu, mais au profit d'appréciations aussi tranchées, textuelles, libellées « N/D=non déterminé ; Excellent ; Très bon ; Bon ; Assez bon ; Modéré. »

La réaction collective des Psychologues s'est particulièrement concrétisée lors d'une journée de débats, le 22 janvier 2010, avec le soutien de la Fédération française des psychologues et de psychologie ([FFPP](#)), de l'Association des enseignants chercheurs des universités ([AEPU](#)), du Séminaire inter - universitaire européen d'enseignement et de recherche en psychopathologie psychanalytique ([SIUEERPP](#)), au cours de laquelle la protestation de 52 rédacteurs en chef, de directeurs de publications, d'agrégateurs (CAIRN, Revues.org...) contre les faits énumérés plus haut fut clairement exprimée.

En effet, les appréciations notées en marge des titres de périodiques par l'AERES, dans les listes incriminées, relèvent de l'évaluation à proprement parler. Or, une telle évaluation n'entre pas dans le cadre des pouvoirs, strictement limités, qui ont été conférés à l'Agence par l'article 114 - 3 - 1 du Code de la Recherche. Le montage d'un dossier juridiquement étayé a été confié à un Bâtonnier par la CPPLF afin, le cas échéant, de diligenter une procédure adaptée. Ce projet d'action en justice a été appuyé par une trentaine d'acteurs sur les 52 qui s'étaient mobilisés au départ. L'AERES a donc modifié la deuxième liste par le biais d'une troisième, datée de juillet 2011 et rendue publique en février 2012, assortie cette fois non plus de mentions évaluatrices mais de l'identité de la base de données dans lesquelles les revues répertoriées se trouvent référencées et éventuellement classées (PsyInf = PsycINFO, ErgAbs = Ergonomics Abstracts, Scimago = SCImago ; ERIH = ERIH ; JCR = Journal Citation Reports de Thomson Reuters, PubMed = PubMed sélection du CNU 16^e section, Eth = revues d'éthologie).

L'AERES a partiellement tenu compte des réactions de la CPPLF sur le point de l'évaluation en tant que telle et répondit le 21 décembre en substance deux choses au courrier de la Conférence en date du 12 décembre : d'une part l'adjonction prévue des ouvrages et chapitres d'ouvrages dans le bilan des laboratoires, d'autre part la publication d'une nouvelle liste prenant en compte la réflexion en cours sur la notion de revue scientifique, parue en février 2012 comme indiqué ci-dessus.

Nonobstant, la CPPLF a pris acte du retrait de la liste de classement. Elle accepte l'argument du président Houssin (mise en « Archives » du [site de l'AERES](#), avec la mention « listes antérieures n'étant plus en usage »)

La CPPLF entretient des relations avec le CNU depuis le renouvellement récent de ses membres. André SIROTA a déjà eu l'occasion de participer à Nanterre à des entretiens favorisant cette relation. Une rencontre est programmée en mai 2012.

La langue anglaise, vecteur de publication

L'assemblée se penche sur un problème crucial touchant la visibilité des publications en Psychologie : la langue. Comme dans la majorité des disciplines SHS, le français reste la langue d'usage. Pour accroître la diffusion, il serait souhaitable que des résumés en anglais soient rédigés en respectant des modalités d'écriture propres aux *abstracts*, qui ne correspondent pas simplement à une traduction littérale. C'est pratiquement une « réécriture », par un expert du domaine disciplinaire, en outre qualifié en anglais, qui convient en pareil cas.

Le CNL a lancé [un plan d'aide aux revues SHS](#), en coordination avec Cairn, centré, dans un premier temps, sur la traduction des résumés en anglais. À titre d'information, la revue « Adolescence » a publié, en 2011, un numéro entier en anglais.

Dans cet ordre d'idées, il serait souhaitable de recenser les revues (rares) dotées en interne d'un service de traduction, de les approcher et de solliciter une mutualisation de leurs services.

Un résumé développé en anglais peut atteindre deux pages. Il convient de se rappeler que les livres sont souvent cités à partir de la seule lecture de leur résumé.
PsycInfo semble sélectionner les revues à partir de leurs résumés.

Il semble que les chercheurs en Psychologie du CNRS publient plus en anglais que les universitaires.¹

Dans cette perspective se pose également le problème du choix judicieux de *Keywords*, susceptibles de favoriser la collecte du document par le biais des moteurs de recherche et, partant, à terme, la citation.

La Conférence pourrait mettre sur pied un Groupe de travail sur cette question de la traduction (organisation, financement...).

Sur la base *Francis*, seules deux personnes travaillent à la compilation des articles et à la réécriture des résumés ; d'où un certain handicap vis-à-vis du processus de mise à jour de la base et partant un plus faible nombre de revues analysées.

La Conférence entamera des négociations avec l'INIST afin que cet Institut renforce ses capacités de gestion des bases de données, ce qui permettrait de contrebalancer le quasi monopole exercé par *PsycInfo* et donc l'APA (American Psychological Association).

Il serait également intéressant d'observer l'attitude de la sphère des chercheurs québécois en Psychologie par rapport à la langue française dans l'édition scientifique (exemple de la [Revue québécoise de Psychologie](#), entre autres).

Il est prévisible que les psychologues praticiens vont être de plus en plus sollicités par leurs employeurs pour publier, qu'il s'agisse d'organismes publics, privés ou associatifs, dans les domaines de la santé, de la justice, de l'éducation, du travail... Or les praticiens publient peu dans des revues au profil « hyperacadémique », car ce type leur est inadéquat. Sans doute conviendrait-il (comme en médecine) de valoriser une littérature typiquement « praticienne » dont l'utilité est primordiale pour la communauté mais dont les critères actuels d'une évaluation par trop « académique » empêchent indûment le plein développement.

En outre, il semble exister une dichotomie entre de jeunes auteurs passés soit par un M2R soit par un M2P (notamment les praticiens). En ce qui concerne les seconds, les membres d'un comité scientifique de revues peuvent être amenés, dans certains cas, à prendre en charge la réécriture d'un article soumis dont le style de rédaction ne s'adapte pas parfaitement aux standards de la publication.

Par ailleurs, les praticiens utilisent communément le français et sont moins touchés par la littérature anglophone.

Projet de Charte

La Conférence souhaite travailler dans le sens de la promulgation d'une Charte, « boîte noire » d'une revue, en quelque sorte, pour nombre d'auteurs et de lecteurs.

Les différents points de la charte pourraient s'orienter vers :

- 1) la définition de l'objectif thématique de la revue
- 2) les statuts de la revue (cf. notamment les [principes proposés par Monique Legentil-Galan](#) au CNRS) : liens du comité de rédaction de la revue avec un éditeur, droits d'auteur, types de contrats, définition des marges d'autonomie de la revue vs. son financement etc.

¹ Frank Arnould, Enza Moral, Laurent Panes « Publications in psychology: French issues », *Psychology Science Quarterly*, Volume 51, 2009 (Supplément 1), p. 27-41.

- 3) le rayonnement national et international de la revue, par le biais notamment d'outils documentaires ou de plates-formes (SUDOC, INIST, CAIRN, CLEO...)

Une action est à mener vis-à-vis des directeurs de collections de livres pour les monographies et les ouvrages collectifs.

L'AERES demande que l'évaluation des ouvrages collectifs soit conditionnée par l'existence d'un comité directeur scientifique régissant chez l'éditeur l'acceptation des chapitres pris individuellement.

L'ensemble des questions abordées amène la Conférence à répartir des tâches sur divers chantiers.

Est notamment envisagée une formation concernant les comités de rédactions et les éditeurs, en présence des chercheurs, afin de discuter des règles de bons usages en matière de publication. A cette fin, le rôle de coordinateur pourrait être joué par l'URFIST sollicité dans ce sens.

Compte-rendu réalisé à partir de notes recueillies par Manuel Durand-Barthez, Urfist de Paris